

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021/02

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

Séance du 22 février 2021 à 19H30
A l'Hôtel de Ville – Salle des Conseils

**CONSEILLERS EN
FONCTION : 19**

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 14

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Jean-Claude ROTH, Alexandre RIESE,
Mmes Valérie DITTLY, Martine FROELICHER, Josiane SCHWEY, Laurence HOFFMANN-MARCHAL, Sylvie SEYER, Karine FISCHER, Isabelle GROSSE, Nathalie BARBIER, Elisabeth BOURGEOIS,

Membres absents excusés : M. DIDIERJEAN Philippe, M. MAZERAND Denis, M. GROSSE Olivier, M. Alexis UNTEREINER, M. Jean-Marc HENRY

***ACQUISITION DE TERRAINS D'ALIGNEMENT RUE DE
BROUVILLER
ET RUE DIVISION LECLERC***

A l'occasion de la réalisation de projets immobiliers, il est apparu nécessaire de procéder à certains alignements nécessitant une régularisation foncière.

Ainsi, le projet de restructuration de l'immeuble 12 rue de Brouviller par M. et Mme AKDEMIR Murat, au droit duquel le trottoir était inexistant, a été assorti d'une prescription de retrait de la façade par rapport à la voie publique permettant à la commune d'acquérir une parcelle d'alignement en vue de la création d'un trottoir. Un procès-verbal d'arpentage a été réalisé en date du 5 février 2021 aboutissant au morcellement d'une parcelle cadastrée section 1 n°601 d'une superficie de 0,10 ares, dont la cession à la commune a été acceptée par les propriétaires. Compte tenu de la faible surface, une cession à l'euro symbolique a été consentie.

D'autre part, dans le cadre du projet de construction de cellules commerciales rue de Phalsbourg par la SCI INOV, il est apparu lors de l'abornement du terrain d'assiette que la limite avec le domaine public devait être rectifiée, une partie de la voirie publique et ses équipements empiétant sur le domaine privé. Un procès-verbal d'arpentage a été réalisé en date du 28 décembre 2020 aboutissant au morcellement d'une parcelle cadastrée section 3 n°595 d'une superficie de 0,23 ares, dont la cession à la commune a été acceptée par les propriétaires, également à l'euro symbolique en raison de sa faible surface.

Les parcelles concernées par ces acquisitions foncières sont :

Section	Numéro	Contenance	Prix de cession
1	601	0,10 a	€ symbolique
3	595	0,23 a	€ symbolique

Principe de cession

L'acquisition des terrains d'alignement par la commune de Réding se fera sous forme d'acte administratif.

Monsieur Denis LOUTRE, Maire sera l'officier public de cet acte authentique.

Monsieur Gérard LEYENDECKER, Adjoint au Maire, signe pour les propriétaires respectifs signant comme vendeurs
La commune de REDING sera rendue propriétaire des terrains administratifs.

Envoyé en préfecture le 24/02/2021
Reçu en préfecture le 24/02/2021
Affiché le
ID : 057-215705666-20210222-2021_DCM_02-DE

Etat des terrains

Les parcelles désignées ci-avant sont réputées à l'état libre.

Arpentage et inscription

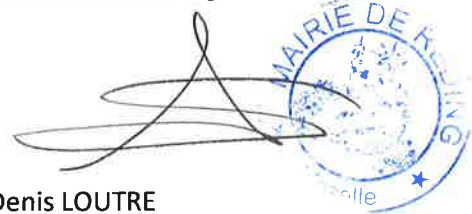
L'ensemble des terrains de l'emprise a été arpenté. Cela est consigné dans les procès-verbaux d'arpentage en date du 5 février 2021 et du 28 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide :

- Art. 1** : d'approuver l'acquisition par la commune de REDING des parcelles Section 1 n°601 et Section 3 n°595, pour une surface de 0,10 a et 0,23 a, appartenant respectivement à M. et Mme AKDEMIR Murat et à la SCI INOV représentée par M. WALDNER Olivier;
- Art. 2** : d'approuver le montant de la cession de chaque parcelle à l'euro symbolique, conformément aux engagements des parties signés en date du 18 février 2021
- Art. 3** : de prendre en charge les frais d'arpentage y-relatifs ;
- Art. 4** : d'authentifier la cession sous forme d'acte administratif, le Maire de REDING agissant comme officier public ;
- Art. 5** : de fixer la date du transfert de propriété à la date de signature de l'acte authentique ;
- Art. 6** : d'autoriser le Maire ou M. l'adjoint délégué à signer toutes les pièces du dossier.

Réding, le 23 février 2021

Le Maire de Réding,



Denis LOUTRE